

INFOPARENTS

Février 2024



Infoparent



Février 2024

Bulletin 2^e étape

Le 2^e bulletin sera disponible le 15 mars sur Mozaik. Il n'y a pas de changement dans nos écoles pour la date de remise du bulletin.

Journée pédagogique

Veillez prendre note que le lundi 5 février sera une journée pédagogique pour nos 3 écoles. Le service de garde sera ouvert. Vous avez reçu l'information nécessaire à l'inscription.

Conseil d'établissement – 15 février



La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le jeudi 15 février à 19h et remise au 22 février en cas de tempête. Si vous désirez assister à cette rencontre, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école au 418-856-7052 poste 4411 ou par courriel à michalys@cstkamloup.gouv.qc.ca pour recevoir l'information nécessaire.

AVIS AUX PARENTS ADMISSION ET INSCRIPTION SCOLAIRE

PROCÉDURE D'ADMISSION

Pour les nouveaux élèves qui fréquenteront le préscolaire 4 ans ou le préscolaire 5 ans en 2024-2025;

Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire du centre de services scolaire en 2024-2025 :

Vous devez procéder à l'admission de votre enfant en vous rendant sur le site du centre de services scolaire :

<https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/admission-et-inscription/prescolaire-primaire-et-secondaire/>

De plus, les parents devront s'assurer d'avoir les documents énumérés ci-dessous au moment de se présenter à l'école :

- Enfants nés au Québec : l'**ORIGINAL** du certificat de naissance (grand format) émis par le directeur de l'État civil¹ ou tout autre document reconnu par le Ministère;
- Enfants nés au Canada, hors Québec : l'**ORIGINAL** du certificat de naissance (mentionnant le nom des parents) de la province;
- Enfants nés à l'extérieur du Canada : acte de naissance et une preuve de sa citoyenneté canadienne ou de sa résidence permanente ou de son exemption;
- Tous les documents pertinents en lien avec les besoins particuliers de votre enfant;
- Le **DERNIER BULLETIN** de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

Les parents doivent attester leur résidence au moyen de **DEUX** preuves de l'adresse officielle du ou des parents détenant la garde légale de l'élève. Les documents admis sont :

- Compte de télécommunications (téléphonie, internet, etc.);
- Facture d'Hydro-Québec;
- Compte de taxes;
- Contrat notarié ou bail (avec lettre du propriétaire);
- Copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec;
- Relevé d'emploi;
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la RRQ.

PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION

Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront au préscolaire, au primaire ou au secondaire en 2024-2025 :

Les parents recevront un courriel, en provenance du secrétariat de l'école de secteur, les invitant à compléter l'inscription 2024-2025 de façon électronique par le Portail MOZAÏK-Parents (Mozaïk-Inscription).

ÉLÈVE HORS SECTEUR (Choix d'école)

L'acceptation du choix d'école est valide pour une année scolaire.

ADMISSION (pour les nouveaux élèves) :

Les parents des nouveaux élèves peuvent choisir une école du centre de services scolaire autre que celle de leur secteur en conformité avec [les critères d'admission et d'inscription](#) que l'on retrouve sur le site du centre de services scolaire.

Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'admission en complétant le formulaire [Demande de choix d'école](#) prévu à cette fin.

INSCRIPTION (pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles) :

Lors de l'inscription en ligne, les parents des élèves pourront procéder à un choix d'école en conformité avec [les critères d'admission et d'inscription](#) que l'on retrouve sur le site du centre de services scolaire.

ÉLÈVE HORS CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

L'acceptation d'une entente est valide pour une année scolaire.

Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles;

Pour les élèves, qui au cours de la présente année scolaire, font déjà l'objet d'un choix d'école en provenance d'un autre centre de services scolaire :

Les parents de ces élèves doivent compléter notre formulaire [Choix d'école d'un élève venant d'un centre de services scolaire extérieur](#) et nous le transmettre entre le 1^{er} et 21 février 2024 en conformité avec [les critères d'admission et d'inscription](#) que l'on retrouve sur le site du centre de services scolaire.

Pour les élèves qui résident sur notre territoire et qui voudraient être scolarisés dans une école d'un autre centre de services scolaire :

Les parents de ces élèves doivent communiquer avec l'autre centre de services scolaire afin de connaître les modalités d'inscription ou communiquer avec les services éducatifs jeunes de notre CSS.

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées selon les Critères d'admission et d'inscription à l'éducation préscolaire et aux ordres d'enseignement primaire et secondaire du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

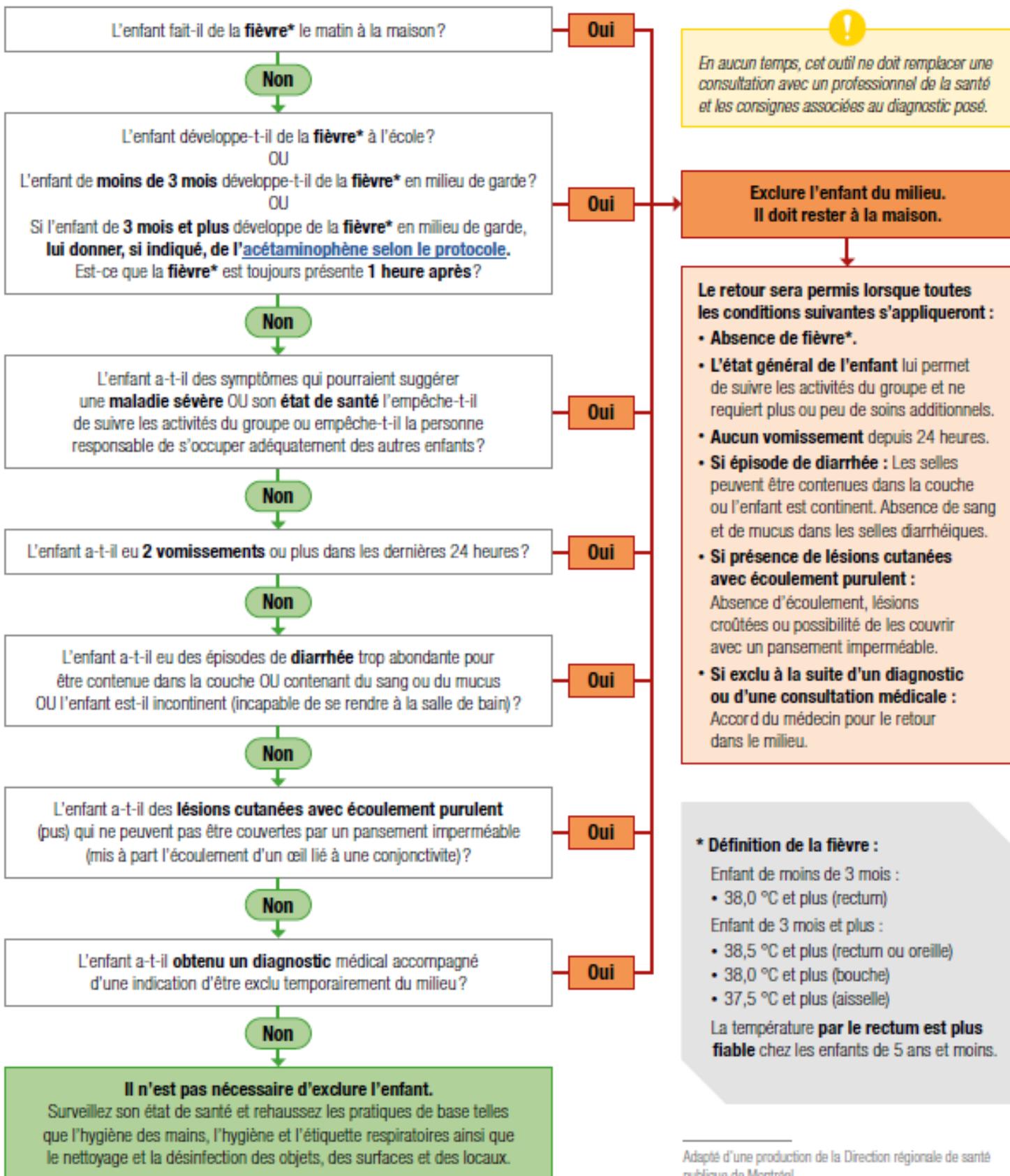
¹ Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être expédiées à :



HORAIRE PERSONNALISÉ DES ADMISSIONS 2024-2025

| | NOM DE L'ÉCOLE | SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE | |
|--------------------------------------|---|--------------------------|--|
| SECTEUR RIVIÈRE-DU-LOUP | MOISSON-D'ARTS (L'Isle-Verte) | 418 868-6836, poste 4910 | <p>Du 1^{er} au 21 février 2024</p> <p>Formulaire numérique à compléter</p> <p>https://www.csskamoups.gouv.qc.ca/admission-et-inscription/prescolaire-primaire-et-secondaire/</p> <p>Si vous êtes dans l'impossibilité de le compléter électroniquement, bien vouloir communiquer avec le secrétariat de l'école de votre secteur.</p> |
| | LA CHANTERELLE (Saint-Paul-de-la-Croix) | | |
| | NOTRE-DAME-DU-SOUIRE (Saint-Épiphane) | | |
| | VENTS-ET-MARÉES (Cacouna) | 418 862-4266, poste 5110 | |
| | DESBIENS (Saint-Arsène) | 418 862-5616, poste 5114 | |
| | DES VIEUX-MOULINS (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup) | 418 868-6850, poste 5010 | |
| | SAINT-MODESTE | 418 862-6072, poste 5112 | |
| | ROY (Rivière-du-Loup) | 418 862-0562, poste 4815 | |
| | INTERNATIONALE ST-FRANÇOIS-XAVIER (Rivière-du-Loup) | 418 862-6901, poste 3910 | |
| | LA CROISÉE, 1 ^{ER} CYCLE (Rivière-du-Loup) | 418 868-2392, poste 3810 | |
| | NOTRE-DAME-DU-PORTAGE | 418 862-5081, poste 4610 | |
| | LES PÈLERINS (Saint-André) | | |
| LANOQUETTE (Saint-Antonin) | 418 867-1616, poste 4010 | | |
| SECTEUR SAINT-PASCAL | HUDON-FERLAND (Saint-Alexandre-de-Kamouraska) | 418 868-6840, poste 4510 | <p>Du 1^{er} au 26 février 2024</p> <p>La secrétaire de l'école de votre secteur communiquera avec vous pour prendre rendez-vous afin de finaliser l'inscription de votre enfant à l'école.</p> <p>Si vous n'avez pas encore le certificat de naissance de l'état civil (grand format) de votre enfant, il est TRÈS IMPORTANT de procéder à la commande en vous rendant sur le site du Directeur de l'état civil Québec, dans la section « Formulaires ou Services en ligne » :</p> <p>http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/certificats-copies/comment-obtenir.html</p> |
| | SAINTE-HÉLÈNE | 418 856-7057, poste 4511 | |
| | SAINT-LOUIS (Saint-Joseph-de-Kamouraska) | | |
| | MONSEIGNEUR-BOUCHER (Saint-Pascal) | 418 856-7050, poste 3410 | |
| | SAINT-LOUIS (Kamouraska) | 418 856-7053, poste 4710 | |
| | SAINT-BRUNO (Saint-Bruno-de-Kamouraska) | | |
| | SAINT-PHILIPPE (Saint-Philippe-de-Néri) | 418 856-7056, poste 4410 | |
| | NOTRE-DAME (Mont-Carmel) | | |
| J.-C.-CHAPAIS (Saint-Denis) | | | |
| SECTEUR LA POCATIÈRE | SACRÉ-COEUR (La Pocatière) | 418 856-2823, poste 2210 | <p>Si votre enfant est <u>né au Canada, mais hors Québec</u>, vous devez communiquer avec l'état civil de cette province pour commander le certificat de naissance. <i>Le nom des parents doit être inscrit sur ce document officiel.</i></p> |
| | DE L'ÉTOILE-FILANTE (Saint-Onésime-d'Ixworth) | 418 856-7045, poste 4310 | |
| | DE LA MARÉE-MONTANTE (Saint-Roch-des-Aulnaies) | | |
| | DE L'ORÉE-DES-BOIS (Sainte-Louise) | | |
| | DE LA PRUCHIÈRE (Saint-Pacôme) | 418 856-7047, poste 4211 | |
| | DES VENTS-ET-MARÉES (Rivière-Ouelle) | | |
| DE L'AMITIÉ (Saint-Gabriel-Lalemant) | | | |

Critères d'exclusion d'un enfant d'un milieu de garde ou d'un milieu scolaire



Adapté d'une production de la Direction régionale de santé publique de Montréal

Rappel – Appels à l'école

Nous vous remercions de votre collaboration pour les appels à l'école pour une absence, un retard, une modification en lien avec le transport ou tout autre besoin. **Nous vous demandons de téléphoner avant le début des classes, aux récréations et à l'heure du dîner.** Pour les changements du midi et du soir, il est important d'appeler **avant 11h et avant 14h30.**

En l'absence de la secrétaire, il se peut que l'on ne puisse prendre votre appel. Veuillez laisser un message en mentionnant le jour, la date, l'heure et la raison de votre appel ainsi que vos coordonnées et il nous fera plaisir de vous rappeler dans les plus brefs délais.

Merci de votre précieuse collaboration.

*****N'oubliez pas que les changements de fin de journée afin que les enfants prennent l'autobus, doivent se faire avant 14h, sinon vous devrez venir chercher votre enfant au service de garde. Merci de votre collaboration.*****

Campagne de sécurité en transport scolaire

La Fédération des transporteurs par autobus vous invite à participer à la campagne de sécurité en transport scolaire, qui se déroulera du 29 janvier au 9 février 2024, sur le thème, « M'as-tu vu? ». Cette campagne encourage à adopter des comportements sécuritaires en présence d'autobus scolaires et de respecter leurs signaux.

« Le plus grand danger en transport scolaire se situe à l'extérieur de l'autobus »



Certains rappels seront faits dans nos écoles à cet égard, mais il serait aussi opportun de revoir avec vos enfants quelques règles de base afin de vous assurer du bon fonctionnement dans le transport scolaire :

a) En attendant l'autobus :

- Doit être obligatoirement présent avant le passage de l'autobus à l'arrêt qui lui est désigné;
- Doit demeurer sur le bord de la route ou sur le trottoir, s'il y en a un, tant que l'autobus n'est pas immobilisé, ne jamais courir à la rencontre de l'autobus;
- Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer.

b) Dans un autobus :

- Monter calmement et se rendre directement à son siège et y demeurer jusqu'à sa destination;
- Respecter l'autorité du conducteur ou de la conductrice d'autobus;
- Rester assis;
- Occuper le siège qui lui est assigné par le conducteur ou la conductrice;
- Ne pas crier ou causer de désordre (ne pas siffler, blasphémer, sauter).

c) À la descente de l'autobus :

- Demeurer assis jusqu'à ce que le conducteur ou la conductrice ouvre les portes;
- Une fois descendu, s'éloigner de l'autobus jusqu'à ce que l'autobus démarre;
- S'il y a lieu, toujours traverser devant l'autobus lorsque les feux sont clignotants;
- Avec une grande prudence, traverser à environ 4 mètres de l'autobus, à la vue du conducteur ou de la conductrice;
- Arrêter et attendre le signal du conducteur ou de la conductrice avant de continuer à traverser.



Horaire pour les sorties en patin

École Notre-Dame

- * **Préscolaire 4ans** : 31 janvier de 9h00 à 10h00
- * **Préscolaire 5 ans** : 18 janvier et 1er février de 9h00 à 10h00
- * **1re année**: 15 janvier, 29 janvier, et le 13 février de 10h20 à 11h20
- * **2e année** : 25 janvier, 9 février et le 23 février de 8h00 à 9h00
- * **3e-4e année** : 12 janvier, 26 janvier et le 12 février de 14h05 à 15h05
- * **5e-6e année - groupe de Mme Véronique**: 18 janvier, 1er février et le 1er mars de 8h00 à 9h00
- * **5e-6e année - groupe de Mme Édith** : 22 janvier, 6 février et le 20 février de 10h20 à 11h20



École Saint-Philippe

- * **Préscolaire 5 ans – 1^{re} année – 2^e année**: 28 février de 14 h à 15 h
- * **3e-4e année** : 2 février, 29 février
- * **5e-6e année** - : 31 janvier, 29 février

École J.-C.-Chapais

- * **Préscolaire** : 16 et 23 janvier, 14 et 21 février (10h20 à 11h20)
- * **1^{re} – 2^e et 3^e années** : 23 janvier, 7 et 21 février (12h45 à 13h45)
- * **4^e – 5^e et 6^e années** : 16 janvier, 14 février et 28 février (12h45 à 13h45)

Pour le bon fonctionnement de l'activité, votre enfant devra apporter tout son matériel à l'école **dans un sac rigide le jour-même**:

- * patins
- * casque



Il est important que votre enfant ait les vêtements adaptés à l'activité, c'est-à-dire un pantalon de neige, une tuque et des mitaines. Si vous le désirez, vous pouvez vous joindre à nous et accompagner votre enfant.

Les bâtons de hockey ne peuvent pas être placés dans l'autobus. Vous devez venir porter le bâton de votre enfant directement à l'école.

Merci pour votre collaboration !

Vincent Ouellet et Alexandre Slight
Enseignants en éducation physique



Février 2024



| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENREDI | | | | | |
|--|-------------------------|---|--|---|--------|--|--------|---|---------|
| Semaine des enseignants du 4 au 10 février 2024 | | | | | | | | | |
| Légende : Noir : Pour les 3 écoles Bleu : JCC – École J.-C.-Chapais de Saint-Denis Vert : STP – École Saint-Philippe Rouge : ND – École Notre-Dame de Mont-Carmel | | | 1 | Jour 5 | 2 | Jour 6 | | | |
| 5 | 6 | Jour 7 | 7 | Jour 8 | 8 | Jour 9 | 9 | Jour 10 | |
| Journée pédagogique | Bibliothèque municipale | Patin 1 ^{re} - 2 ^e – 3 ^e année | Caisse scolaire | Patin 3 ^e et 4 ^e année | | | | | |
| 12 | Jour 1 | 13 | Jour 2 | 14 | Jour 3 | 15 | Jour 4 | 16 | Jour 5 |
| | | | | Bibliothèque primaire Culture à l'école à Mont-Carmel – Josée Bournival Patin 4-5-6 + présco Vêtement rose ou rouge  <small>Saint Valentin.</small> | | Culture à l'école en PM Culture à l'école en AM Journée Blanche | | Bibliothèque maternelle | |
| 19 | Jour 6 | 20 | Jour 7 | 21 | Jour 8 | 22 | Jour 9 | 23 | Jour 10 |
| | | Bibliothèque municipale | Patin 1 ^{re} – 2 ^e – 3 ^e année + présco | | | | | | |
| 26 | Jour 1 | 27 | Jour 2 | 28 | Jour 3 | 29 | Jour 4 |  | |
| | | | | Bibliothèque primaire Patin présco + 1 ^{re} année et 2 ^e année | | Patin 3 ^e – 4 ^e – 5 ^e et 6 ^e année | | | |